

**Séance d'information et
consultation citoyenne**
**ENTRETIEN DES RUES
PRIVÉES**

Mardi 14 Avril 2026



POURQUOI CETTE RENCONTRE?

3 objectifs ce soir

- Vous expliquer le contexte légal
- Recueillir vos préoccupations et vos suggestions
- Identifier ensemble les formes de soutien non financier possibles

Ce qui n'est PAS l'objectif

- Rouvrir la décision sur la fin de la subvention (cadre légal)
- Annoncer un retour en arrière

DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE

- 19h00 : Mot d'ouverture (5 min)
- 19h05 : Bloc 1 – Contexte et historique (15 min)
- 19h20 : Bloc 2 – Le cadre légal (10 min)
- 19h30 : Bloc 3 – Sondage et décision (10 min)
- 19h40 : Atelier participatif en sous groupes (50 min)
- 20h30 : Synthèse et prochaines étapes (10 min)
- 20h40 : Période de questions (15 min)
- 20h55 : Mot de clôture (5 min)

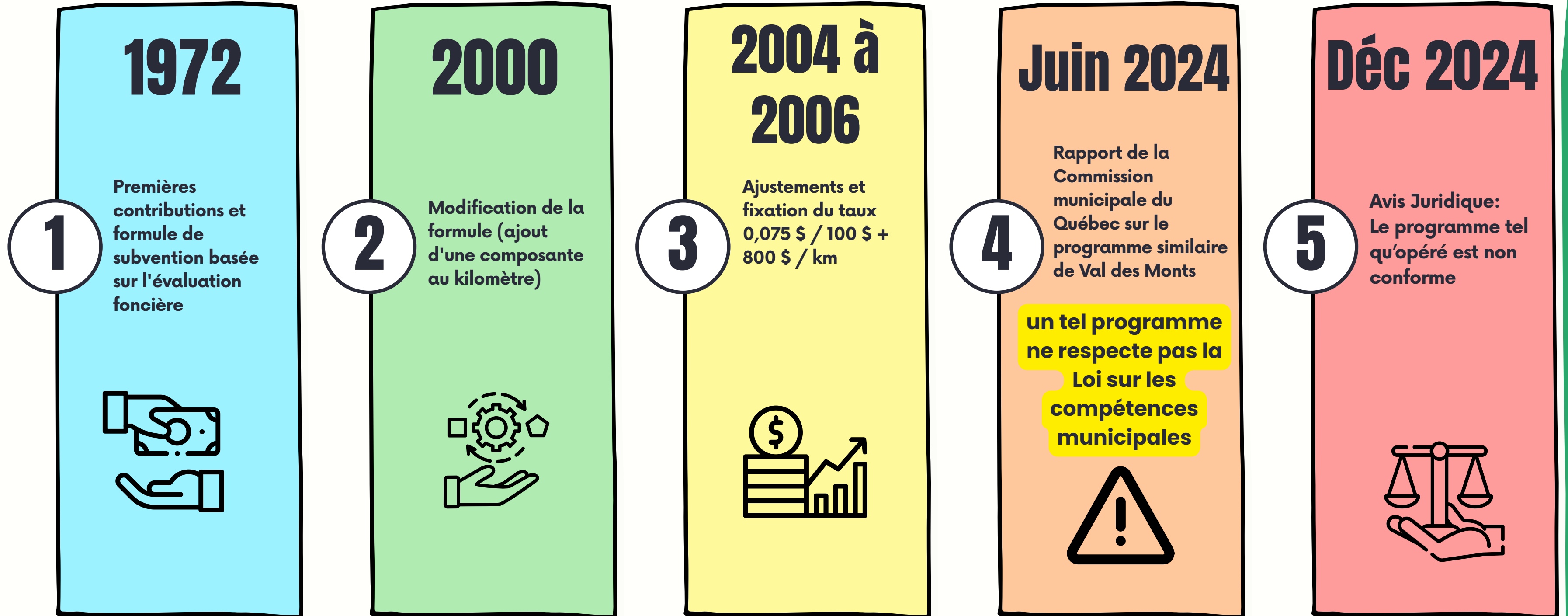
50 ANS D'HISTOIRE

Depuis 1972, la Municipalité contribue financièrement à l'entretien des rues privées

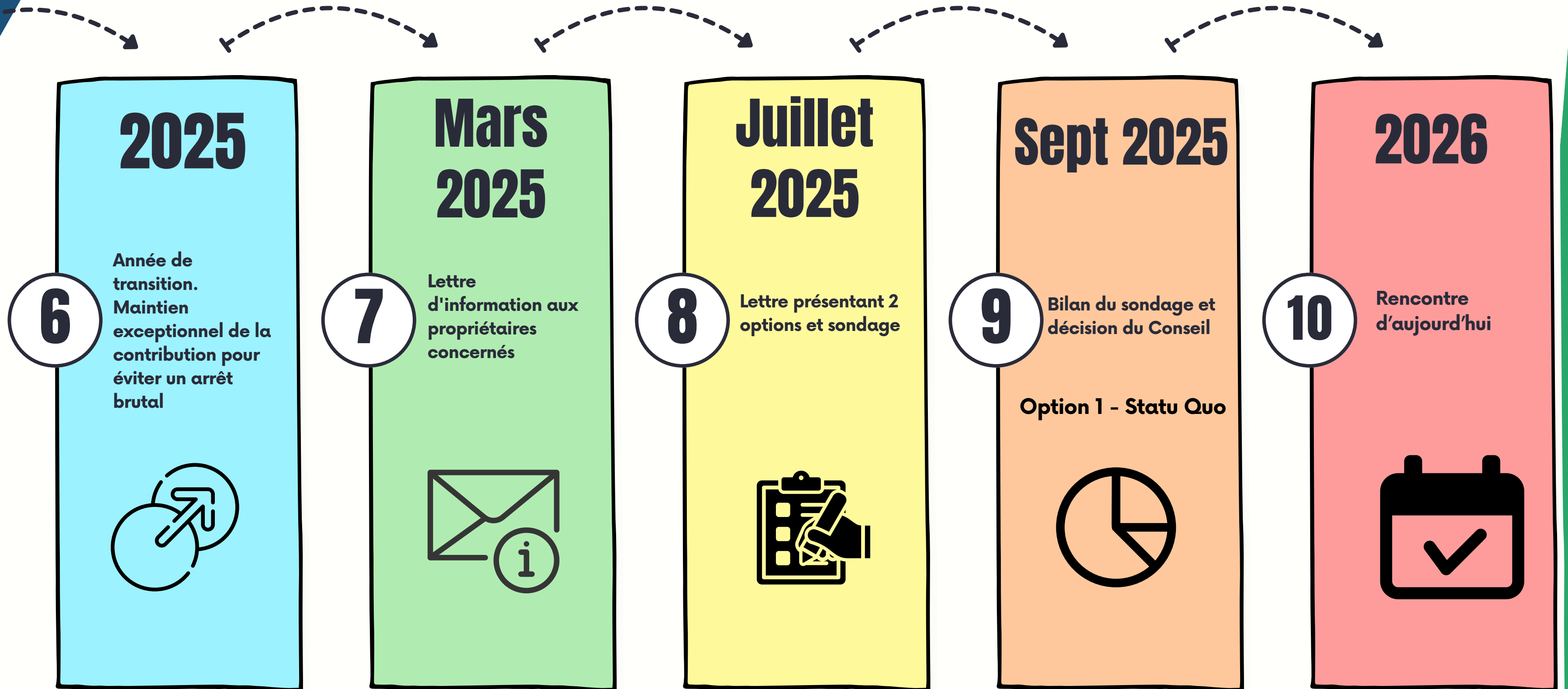
- 41 rues admissibles
- 14,8 km au total
- 52 572,90 \$ d'enveloppe annuelle en 2025
- Une politique née de la volonté d'aider les comités de citoyens à entretenir leurs voies d'accès

CHRONOLOGIE 1972 À 2024

~20 ans de stabilité



2025 ET 2026 : LA TRANSITION



LE CADRE LÉGAL

- La règle fondamentale : une municipalité ne peut faire que ce que la Loi lui permet
- Les rues publiques relèvent de la Municipalité par défaut
- Les rues privées relèvent de la responsabilité de leurs propriétaires
- La Loi sur les compétences municipales prévoit des exceptions très encadrées



POURQUOI LE PROGRAMME N'ETAIT PAS CONFORME

- La Loi ne permet pas de simplement subventionner sur facture
- Notre programme historique avait plusieurs failles :
 - Aucun règlement officiel encadrant la pratique
 - Aucune exigence de regroupement des propriétaires
 - Aucun critère pour le choix des entrepreneurs
 - Aucune reddition de compte exigée
- Cela revient à déléguer un pouvoir municipal à des tiers, ce que la Loi interdit

MAIS NOS TAXES MUNICIPALES?

Question légitime

- Vos taxes paient pour le domaine public ET les services collectifs
- Une rue privée fait juridiquement partie d'une propriété privée
- Les services collectifs vous sont rendus à parts égales :
 - Sécurité incendie, collecte des ordures, sécurité publique
 - Bibliothèque, loisirs, parcs, urbanisme, administration
- Sainte Mélanie n'est pas une exception

CE QUE LA LOI PERMET : ARTICLE 70 LCM

Article 70 de la Loi sur les compétences municipales :

Une municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance, SI :

- Une majorité des propriétaires riverains en fait la requête écrite
- Un règlement encadre la pratique
- Les coûts sont refacturés via une taxe spéciale (article 96 LCM)

C'est une prise en charge administrative, pas une subvention

L'EXEMPLE VOISIN : SAINTE BÉATRIX

- Règlement numéro 456 2008 de la municipalité de Sainte Béatrix
- En vigueur depuis 2008, voisin de chez nous
- Encadre l'entretien estival et hivernal des rues privées
- Mécanisme:
 - Requête écrite des propriétaires majoritaires
 - Décision du Conseil au cas par cas
 - Taxe spéciale basée sur l'évaluation foncière
 - Renouvellement automatique sauf avis contraire



2 OPTIONS (1/2)

OPTION 1 Autonomie

- Les résidents et associations restent responsables
- Choix des fournisseurs, contrats, financement
- Aucune intervention municipale

OPTION 2 Gestion municipale avec refacturation

- La Municipalité octroie les contrats
- Les coûts (plus frais d'administration) sont refacturés
- Refacturation via le compte de taxes des propriétaires
- Ce n'est PAS une municipalisation des rues

2 OPTIONS (2/2)

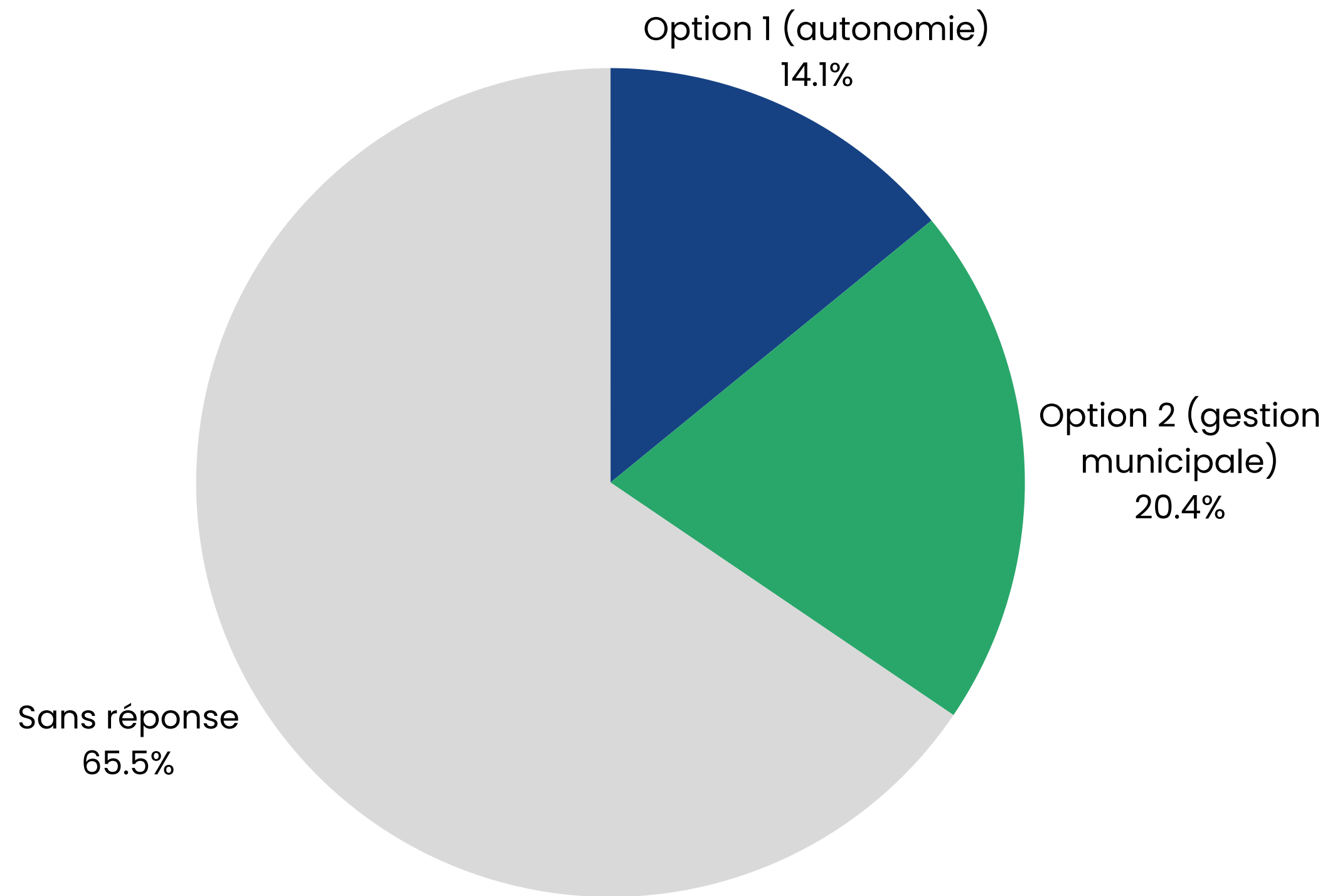
OPTION 1 Autonomie

- Un contrôle direct et personnel sur votre entrepreneur
- La capacité d'ajuster, suivre, intervenir rapidement
- Une relation de proximité, des décisions prises entre voisins
- Des coûts négociés au plus juste, selon vos besoins

OPTION 2 Gestion municipale avec refacturation

- Contrats octroyés par appel d'offres formel
- Conformité aux normes, assurances et exigences municipales
- Coûts probablement plus élevés
- Frais d'administration ajoutés à votre compte de taxes
- Contrôle qualité géré par la Municipalité, pas par vous

RÉSULTATS DU SONDAGE (ÉTÉ 2025)



RÉSULTATS DU SONDAGE (DÉTAILS)

COMITÉ	Pas voté - (défaut Option 1)	Vote Option 2 - Municipalité	Vote Option 1- Statu quo	Nb Propriétés
Ass. des prop. du Lac-Charland	37	31	0	68
Ass. prop. rue Napoléon-Sénécal	8	0	2	10
Comité 7e avenue Bernard	5	5	0	10
Comité Domaine Belle-Montagne	14	15	2	31
Comité Domaine Ducharme	14	3	1	18
Comité Domaine François	49	1	0	50
Comité Domaine des Érables	4	0	0	4
Comité Lac-à-la-Lorraine	16	0	0	16
Comité de l'avenue Beauchamp	4	0	0	4
Comité de la rue Armand	4	1	2	7
Comité de la rue Familiale	12	3	0	15
Comité de la rue Lamarche	0	0	12	12
Comité de la rue Perreault	5	0	3	8
Comité des prop.rues André et Asselin	11	1	1	13
Comité rue Brunelle	7	2	0	9
Comité rue Champoux	9	2	20	31
Comité rue Ginette et Gilles	4	0	0	4
Coopérative familiale Belleville	6	1	2	9
Total	209	65	45	319

OU NOUS EN SOMMES?

Le Conseil de l'époque a retenu l'OPTION 1

- Pourquoi?
 - Sur l'ensemble des 319 propriétaires, l'option par défaut était majoritaire
 - les rétroactions:
 - “J'étais en vacances”
 - “On n'était sensé être consulté”
 - ...
- Cette décision n'est pas un point final
 - L'option 2 reste possible à l'avenir si une volonté claire émerge



ET MAINTENANT, ON VOUS ÉCOUTE

Ce qui suit est la partie la plus importante de la soirée

Atelier participatif en 3 temps :

- Réflexion individuelle (10 min)
- Discussion en sous groupes par catégorie de rue (25 min)
- Restitution des constats (15 min)

Objectif : recueillir vos préoccupations et vos suggestions de manière structurée

CONSIGNES DE L'ATELIER

- Étape 1 (10 min) : Remplir individuellement la fiche de réflexion
- Étape 2 (25 min) : Vous allez vous diriger vers une table selon votre catégorie
 - Table A : Grands réseaux (Lac Charland, Domaine François, Champoux, Belle Montagne)
 - Table B : Réseaux intermédiaires (7 comités)
 - Table C : Petits réseaux (7 comités)
- Étape 3 (15 min) : Un porte parole par table partage les 3 constats principaux
- Règles : respect, écoute, chaque voix compte

CATÉGORIE A : Grands réseaux (30+ résidents)

Ass. des prop. du Lac-Charland

Comité Domaine François

Comité Domaine Belle-Montagne

Comité rue Champoux

CATÉGORIE B : Réseaux intermédiaires (10 à 29 résidents)

Comité Domaine Ducharme

Comité Lac-à-la-Lorraine

Comité de la rue Familiale

Comité des prop.rues André et Asselin

Comité de la rue Lamarche

Ass. prop. rue Napoléon-Sénécal

Comité 7e avenue Bernard

CATÉGORIE C : Petits réseaux (moins de 10 résidents)

Comité rue Brunelle

Coopérative familiale Belleville

Comité de la rue Perreault

Comité de la rue Armand

Comité Domaine des Érables

Comité de l'avenue Beauchamp

Comité rue Ginette et Gilles

SYNTHÈSE ET PROCHAINES ÉTAPES

- Ce qu'on retient ce soir
- Prochaines étapes :
- Compte rendu écrit de la rencontre dans les 10 jours
 - Diffusion sur le site web et par courriel
 - Prise de contact sera faite auprès de chacun des comités
 - Réponse écrite aux engagements pris ce soir
- Formulaire de rétroaction post rencontre disponible jusqu'au 21 avril

VOS QUESTIONS

MERCI

- Merci pour votre présence et votre participation
- Coordonnées :
 - Site web : sainte melanie.ca
 - Téléphone : 450 889 5871
 - Courriel : info@sainte melanie.ca
- N'oubliez pas de remettre vos fiches de réflexion à la sortie

Bonne fin de soirée!